

La section locale ne siège pas

Une pétition de soutien à notre collègue d'Athis circule actuellement dans les services et en ligne sur le site de l'USAC-CGT.

Nous invitons tous les personnels à se mobiliser et à la signer.

D'autres types d'actions seront rapidement envisagés si l'administration persiste dans son attitude.

Suite à une demande de sanction sans précédent de la DGAC contre un militant syndical, l'USAC-CGT suspend tout dialogue social avec l'administration

LES FAITS

Au cours de la journée d'action nationale Fonction publique du 10 juin, un collègue du CRNA/Nord, militant syndical de l'USAC-CGT, a eu un vif échange verbal avec l'adjoint au chef de centre (ancien contrôleur et collègue de notre militant). Cette altercation, provoquée par une incompréhension de la situation, a par la suite été débriefée entre les intéressés et suivie d'excuses acceptées par l'adjoint au chef de centre.

LE DG ET LE DSNA S'EMPARENT DE L'AFFAIRE

Malgré tout, le DSNA et le DG ont décidé de ne pas en rester là et de faire un « exemple ». **Ils convoquent un conseil de discipline pour le 19 décembre et demandent une sanction de 15 jours d'exclusion : du jamais vu !**

UNE REACTION VITALE

L'attitude de la direction est aussi injustifiée que disproportionnée. Elle montre surtout la volonté de museler l'action syndicale par tous les moyens y compris la répression **C'est intolérable. L'action syndicale est le seul garant de l'avenir et des conditions de travail de tous les agents de la DGAC.** Permettre à la direction de faire « un exemple » contre un représentant syndical dans l'exercice de son mandat menacera à terme toute action syndicale à la DGAC. Qui osera de nouveau s'opposer à l'administration en cas de conflit sérieux ?

LA REPONSE LOCALE

Le militant en question s'est énormément investi dans le dossier épineux de la RP. Il a mis, au service d'Orly, toute son énergie, sa ténacité et sa compétence professionnelle. De ce fait, la section locale a décidé de rompre tout dialogue social avec la DGAC et ses représentants. Nous ne siégerons donc pas au CTP local d'Orly du 08 décembre 2008. Nous appelons les autres sections syndicales à être solidaires dans cette action pour mettre fin à ce type d'agissements.

L'USAC-CGT demande l'abandon des poursuites contre notre collègue. Nous condamnons l'attitude de la direction qui a créé et entretient une situation de tension inédite à la DGAC.